

PRIX SÉRIES EURORÉGION NAEN 2022

CAHIER DES CHARGES

Le GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre est un *Groupement européen de coopération territoriale*, créé le 12 décembre 2011 dans le but de promouvoir le développement économique, social et culturel du territoire transfrontalier et eurorégional, tout en favorisant les échanges en son sein.

Le « Prix Séries Eurorégion NAEN 2022 » vise à promouvoir les projets de coopération audiovisuelle entre les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté Autonome d'Euskadi et de la Communauté Forale de Navarre.

01 | OBJET

Ce document constitue le règlement de présentation, évaluation et sélection des projets de séries audiovisuelles pour le « Prix Séries Eurorégion NAEN » 2022 qui se déroulera dans le cadre du Festival FESTIVAL de Vitoria-Gasteiz.

Ce prix vise à promouvoir l'industrie audiovisuelle dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre et à attirer la production audiovisuelle étrangère sur son territoire, en mettant en valeur l'industrie, les talents, les sites de tournage, la langue, l'histoire et les autres atouts du territoire. Les projets seront évalués en fonction de leur valeur artistique et de leur lien avec l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre.

02 | CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS ET DES CANDIDAT-E-S

A · CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Seuls les projets de séries, mini-séries, de fiction, d'animation ou de documentaires destinées à la télévision ou aux plateformes sont admissibles. Les projets de série doivent inclure entre 4 et 13 épisodes par saison. Les mini-séries doivent comporter entre 2 et 10 épisodes.

Les projets doivent être en phase de développement. Aucune activité de pré-production ou de production ne doit avoir débuté. Bien que ce ne soit pas une obligation, il est recommandé





que les projets aient un engagement de financement ou aient obtenu un financement d'au moins 10% du budget total de la production.

B · CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES DEMANDEURS

Le « Prix Séries Euroregion NAEN » 2022 est exclusivement ouvert aux sociétés de production. **Les personnes physiques sont exclues de cet Appel.**

Seules les sociétés de production qui possèdent les droits de propriété intellectuelle des œuvres et qui sont basées dans l'un des trois territoires de l'Euroregion (Nouvelle-Aquitaine, Euskadi ou Navarre) peuvent soumettre leurs projets au « Prix Séries Euroregion NAEN » 2022. Les projets de personnes physiques ne seront pas acceptés si le projet n'est pas lié à une société de production ou personne morale.

C · PRÉSENTATION

Les projets ne peuvent être soumis qu'en ligne sur le site web de FESTIVAL (<https://www.festival.tv/bases-euroregion/>). Aucun dossier sur papier n'est recevable.

La soumission des projets est gratuite.

La date limite de soumission des projets est fixée au 22 juillet 2022. L'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre se réserve le droit de refuser tout projet présenté après la date limite.

Les projets et la **documentation doivent être soumis en basque, en espagnol ou en français.**

Les dossiers incomplets ne pourront être éligibles.

L'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre n'assume aucun des frais (traduction, affranchissement, conception graphique, etc.) encourus pour la soumission des projets.

En soumettant un projet au « Prix Séries Euroregion NAEN » 2022, les candidat·e·s garantissent la présence d'au moins un·e représentant·e du projet à l'événement du 9 au 10 septembre 2022 pour les séances de pitch, si le projet est sélectionné.

En soumettant un projet au « Prix Séries Euroregion NAEN » 2022, les structures candidates garantissent que leur projet ne contient pas de matériel tiers protégé par un droit d'auteur (soit, entre autres, des œuvres préexistantes, sous-jacentes, des images ou de la musique) sans avoir obtenu au préalable toutes les licences, autorisations ou cessions nécessaires. Le consentement et/ou de l'accord écrit du propriétaire des droits devra être fourni.





La soumission d'un Projet au « Prix Séries Eurorégion NAEN » 2022 n'implique aucune cession ni transfert de quelque nature que ce soit en faveur de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre de tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur le projet ou sur l'un de ses éléments.

D - DOCUMENTATION

Chaque projet doit être accompagné des documents suivants, transmis avant la date buttoir :

- Un résumé d'une page du projet comportant un synopsis
- Résumé du projet (personnages, cadre, ton, résumé de la saison - 5/7 pages maximum)
- Lettre du scénariste et/ou du producteur décrivant leur vision du projet et le lien avec l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre.
- Budget de production (en euros)
- Plan de financement (en euros)
- Numéro d'identification fiscale de la société
- Contrats ou lettres d'engagement ou d'intérêt datés et signés, justifiant l'investissement financier indiqué dans le formulaire de candidature. Ces contrats ou lettres doivent indiquer le montant de l'investissement. Il est recommandé que le projet soit déjà financé à hauteur de 10 % ou dispose d'un engagement équivalent.
- Scénario·s, le cas échéant
- Matériel visuel (bande-annonce ou autres vidéos du projet), le cas échéant
- SIRET
- Actes de constitution de l'entreprise

03 | SÉLECTION DES PROJETS

Les projets seront sélectionnés par le comité éditorial du « Prix Séries Eurorégion NAEN » 2022, composé de professionnels qualifiés de l'industrie audiovisuelle.

Le comité éditorial prendra en considération, à sa seule discrétion, la qualité artistique, la singularité du contenu, le stade de développement, le budget déjà financé et d'autres éléments des projets.

Sera apprécié également que les projets présentés favorisent :

- Le recrutement de personnel technique et artistique local
- Le tournage sur des sites de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre
- Le recrutement sur casting local
- L'utilisation d'une des langues des trois territoires (espagnol, basque ou français)





- La diffusion de contenus liés à un ou plusieurs des trois territoires (histoire d'un personnage célèbre, événement historique, industrie locale...)

Les projets ayant obtenu le plus grand nombre de voix du comité de sélection seront sélectionnés, sans possibilité de recours.

Le résultat de la sélection sera communiqué par courrier électronique aux candidats en août 2022. Le rejet des projets sera également notifié aux structures candidates.

Parmi tous les projets présentés conformément au règlement, **3 projets au moins et de 6 projets au plus** seront sélectionnés au « Prix Séries Eurorégion NAEN » 2022. Les projets sélectionnés seront présentés à un public de cadres du secteur lors du salon FESTVAL, le 9 septembre 2022.

04 | PARTICIPATION DES PROJETS SÉLECTIONNÉS À LA SÉANCE DE PITCH DU PRIX SERIES EURORÉGION 2022

Après sélection d'un projet, au moins un·e représentant·e par projet sélectionné (producteur, scénariste, détenteur de droits, etc.) devra être présent·e à Vitoria-Gasteiz (Euskadi), du 9 au 10 septembre 2022, pour présenter le projet lors de la séance de pitch du « Prix Séries Eurorégion NAEN », présentation qui pourra être effectuée en espagnol, en basque ou en français.

Les représentant·e·s du projet doivent fournir tout le matériel de promotion et de présentation du projet qui sera utilisé lors de la séance de pitch du « Prix Séries Eurorégion NAEN 2022 » (fichiers vidéo, photos, site web, présentations PowerPoint, catalogues et brochures, etc.) lequel doit être conforme aux spécifications techniques fournies par l'équipe de FESTVAL. FESTVAL.

05 | PRIX

Le prix est doté d'une enveloppe de 6000€.

06 | CONFIDENTIALITÉ ET MARKETING

Les documents transmis sont strictement confidentiels et ne sauraient être publiés, sauf indications contraires ci-dessous.

Une liste des projets sélectionnés, comprenant le titre du projet, le pays d'origine, la société de production et la chaîne de télévision ou le distributeur partenaire, le cas échéant, pourra être publiée par FESTVAL et l'Eurorégion dans ses communications et bulletins d'information





marketing et promotionnels et sur les sites Internet de FESTVAL et de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, ainsi que dans la presse.

Pour leur part, en présentant la bande-annonce, les photogrammes et/ou tout autre matériel visuel des projets, les candidats autorisent l'utilisation de ce matériel à des fins promotionnelles sur les sites du FESTVAL et l'Eurorégion NAEN.

Le dossier du projet, comprenant les informations ci-dessus, ainsi que les données financières provisoires (uniquement le budget total de la production et la partie financée), sera remis à tous les participants accrédités à FESTVAL.

Si le projet sélectionné est réalisé, une mention sera incluse au générique avec la légende suivante : « Cette série a été présentée au Prix Séries Eurorégion NAEN 2022 ».

07 | LOI ET JURIDICTION APPLICABLE

Le présent règlement est régi et interprété conformément au droit français.

Au cas où les parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de trois (3) mois à compter de sa survenance, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les juridictions françaises compétentes.

Les versions castillane et basque de ce document sont également valables.

La soumission d'un projet au "Prix Séries Eurorégion NAEN" 2022 implique l'acceptation de ses termes et conditions.

08 | PERSONNE DE CONTACT

La personne responsable de l'Appel peut être contactée : marie.heguy-urain@euroregion-naen.eu / 00 33 6 23 15 95 95